

Module 2 – Le sextage, attention aux risques!



FICHE DE L'ÉLÈVE

A. Le sextage et le droit criminel

i Contenu sensible

Lors de ce module, du contenu sensible est couvert. Si tu te sens mal à l'aise, n'hésite pas à aller voir ton enseignante ou ton enseignant à tout moment.

Tu peux aussi consulter les ressources d'aide fournies plus bas.

A.1. Qu'est-ce que le sextage ?

Visionne la **vidéo YouTube** « Le sextage » :



Le sextage (5 min 25)

« Le sextage » :

<https://www.youtube.com/watch?v=n4rFSK1qZi8>



Source : CliquezJustice.ca



Définition de sextage

Il s'agit de la **création**, de la **possession**, ou du **partage** de **messages textes, photos ou vidéos** à **caractère sexuel** en utilisant un **moyen électronique** (cellulaire, ordinateur, tablette, etc.). Ces photos ou ces vidéos représentent, par exemple :

- Un message décrivant une activité sexuelle ;
- Une photo de toi ou d'une autre personne sans vêtement ou en sous-vêtement ;
- Une vidéo d'attouchements sexuels.

Tu peux être **confronté au phénomène du sextage pour différentes raisons** :

- pour faire plaisir à une amie ou un ami, une copine ou un copain ;
- pour séduire ;
- pour relever un défi ;
- pour faire une blague ;
- parce que quelqu'une ou quelqu'un te force à le faire ;
- parce qu'une personne te filme ou te photographie sans ton consentement.

Sache que, le fait d'envoyer des images à caractère sexuel de toi-même ou d'une autre personne, **peut être illégal** et entraîner des **conséquences importantes** pour toi, tes amis et ta famille!

A.2. Qu'est-ce qui est interdit?

Selon le *Code criminel du Canada*, il est interdit de :

- prendre en photo ou créer une vidéo,
- transmettre par messages textes ou autres, publier ou vendre sur Internet,
- avoir sur son téléphone, ordinateurs, et,
- regarder sur son téléphone cellulaire, ordinateur, tablette électronique, etc., des images intimes de toi ou de tes amis si vous être âgés **de moins de 18 ans**.

En adoptant ce comportement, les adolescentes et adolescents peuvent commettre plusieurs **infractions criminelles**.

Car, ces vidéos et images peuvent être considérés comme étant de la **pornographie juvénile**.



Définition de pornographie juvénile

La pornographie juvénile est **toute image, écrit ou audio à caractère sexuel explicite** (c'est-à-dire démontrant une activité sexuelle claire ou représentant des organes sexuels dans un but sexuel), figurant des personnes **âgées de moins de 18 ans**.

A.3. Qu'est-ce qui est permis?

Si tu es âgé de moins de 18 ans

Si tu es âgé de moins de 18 ans, tu peux **créer ou avoir en ta possession** un enregistrement privé, photo ou vidéo, d'une activité sexuelle, **seulement si toutes les conditions suivantes sont remplies** :

- 1) La personne qui a l'enregistrement (sur son téléphone, son ordinateur, etc.) doit avoir **enregistré personnellement** l'activité sexuelle ou **y avoir participé**,
- 2) **L'activité sexuelle** dans l'enregistrement est **légale**,
- 3) Les personnes dans l'enregistrement ont **consenti** à la création de l'enregistrement, et
- 4) L'enregistrement doit être **gardé strictement en privé** et pour le **seul usage personnel** de l'adolescente ou de l'adolescent.

Par exemple, un couple d'adolescentes ou d'adolescents **peut créer et conserver** des photos sexuellement explicites d'eux-mêmes séparément ou ensemble en train de se livrer à une activité sexuelle légale, du moment qu'ils ont **pris la photo ensemble** et qu'ils ne l'ont **échangée qu'entre eux**.

ⓘ Attention !

Malgré ces conditions, **l'impression, la publication et la possession, dans le but de publier** de tout contenu sexuel **reste illégale**.

Donc, même avec le consentement de la personne, tu ne peux *jamais* imprimer, envoyer à d'autres personnes, ou publier du contenu

sexuel sur Internet (par exemple sur Facebook, WhatsApp, Instagram, Snapchat, etc.).



Le consentement et l'activité sexuelle légale

Pour qu'une activité sexuelle soit légale, les parties doivent **consentir** à participer à l'activité sexuelle.

Le consentement est l'accord volontaire et informé, donné ou obtenu pour participer à une activité sexuelle. Le consentement peut être retiré à tout moment, en exprimant sa volonté de mettre fin à un acte sexuel. Consentir à un acte ne veut pas dire que tu consens à un autre acte, ou que tu consentes au même acte plus tard.

La loi prévoit différentes **règles pour le consentement** chez les **personnes âgées de moins de 18 ans** :

- Un **enfant de moins de 12 ans** ne peut pas valablement consentir à une activité sexuelle. C'est-à-dire que son consentement n'est pas valide.
 - **Une adolescente ou un adolescent âgé de 12** peut consentir à une activité sexuelle avec quelqu'un ayant moins de 14 ans.
 - **Une adolescente ou un adolescent âgé de 13 ans** peut consentir une activité sexuelle avec quelqu'un ayant moins de 15 ans.
 - **Une adolescente ou un adolescent âgé de 14 ans** peut consentir une activité sexuelle avec quelqu'un ayant moins de 19 ans.
 - **Une adolescente ou un adolescent âgé de 15 ans** peut consentir une activité sexuelle avec quelqu'un ayant moins de 20 ans.
 - Les mineurs de tout âge, **y compris ceux de 16 et 17 ans**, ne peuvent pas donner leur consentement à une activité sexuelle avec une **personne qui occupe une position de confiance ou d'autorité**, par exemple entraîneurs, enseignants, tuteurs/parents, employeurs.
-

Si tu es âgé de 18 ans et plus

Les personnes **âgées de 18 ans et plus** peuvent s'échanger des photos et vidéos intimes d'eux-mêmes s'il s'agit d'un acte **fait avec consentement**. Pour qu'il y ait consentement, la personne doit consentir à l'usage qui est fait du contenu envoyé. Par exemple, si le contenu est partagé, la personne doit consentir à ce partage.

Le **consentement peut être limité** (par exemple, tu peux accepter que ta copine ou ton copain voit une photo nue de toi, mais tu ne veux pas qu'elle ou qu'il la montre à qui que ce soit).

 **Attention !**

Tu perds le contrôle sur tes photos dès qu'elles sont envoyées. Même si la personne à qui tu envoies ta photo respecte ta vie privée, ta photo peut quand même être diffusée sans ton consentement ou par erreur ! Par exemple :

- Ton téléphone se fait voler,
- Ton compte (ex. Facebook, Dropbox, etc.) est piraté,
- Tu te trompes de destinataire lorsque tu l'envoies,
- La personne à qui tu envoies ta photo t'a donné un faux numéro,
- La personne à qui tu envoies ta photo l'ouvre par erreur en public, où la photo est vue par d'autres personnes (ex. dans l'autobus).

Dans certains cas, ton erreur peut être criminelle. Par exemple, si tu envoies une image intime à la mauvaise personne, tu peux être accusé **d'exhibitionnisme**, de **harcèlement sexuel**, ou si tu as moins de 18 ans, de **distribution de pornographie juvénile**.

A.4. Accusations criminelles

Plusieurs infractions criminelles sont associées au sextage. L'infographie suivante présente quelques exemples :



A.5. Peines

Même si tu **as moins de 18 ans** et que tu commets un crime, **tu peux être arrêté, accusé d'un crime et obligé de passer devant la cour.**

La ***Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)*** est une loi qui s'applique aux jeunes Canadiennes et Canadiens, âgés de 12 à 17 ans, et qui commettent un crime.

Selon cette loi, les **objectifs du système de justice pénale** pour les adolescentes et les adolescents sont :

- de protéger le public,
- d'obliger les adolescentes et adolescents à répondre à leurs actes,
- favoriser la réadaptation et la réinsertion sociale des adolescentes et adolescents, et
- contribuer à la prévention du crime.

Voici quelques **exemples de peines** que tu peux encourir :

- Une réprimande (par exemple : suspension scolaire) ;
- Une amende ou une indemnité à la victime ;
- Faire du travail bénévole au profit de la société ;
- Être placé sous garde ou surveillance ;
- Participation à un programme spécialisé ;
- Se voir confisquer son appareil qui a été utilisé pour commettre le crime (par exemple, le téléphone ou l'ordinateur, etc.) ;

- Obtenir un dossier d'adolescent, ce qui est l'équivalent d'un casier judiciaire pour une personne de moins de 18 ans.

A.6. Conséquences physiques, sociales et psychologiques

En plus des conséquences juridiques, si tu partages des photos intimes, cela peut avoir **d'importantes conséquences.** !

Visionne la **vidéo YouTube** « Sextage » :



Sextage (1 min 26)



« Sextage » : https://www.youtube.com/watch?v=kVr9rs3w_nk

Source : Centre Femmes Elles du Nord



Questions de discussion

- En plus des conséquences juridiques, quelles sont les autres conséquences physiques, sociales et psychologiques que peut entraîner le sextage?

Réponse :

B. Jusqu'où peut aller le sextage ?

Mise en situation

1. Lis l'histoire dans l'encadré ci-dessous.

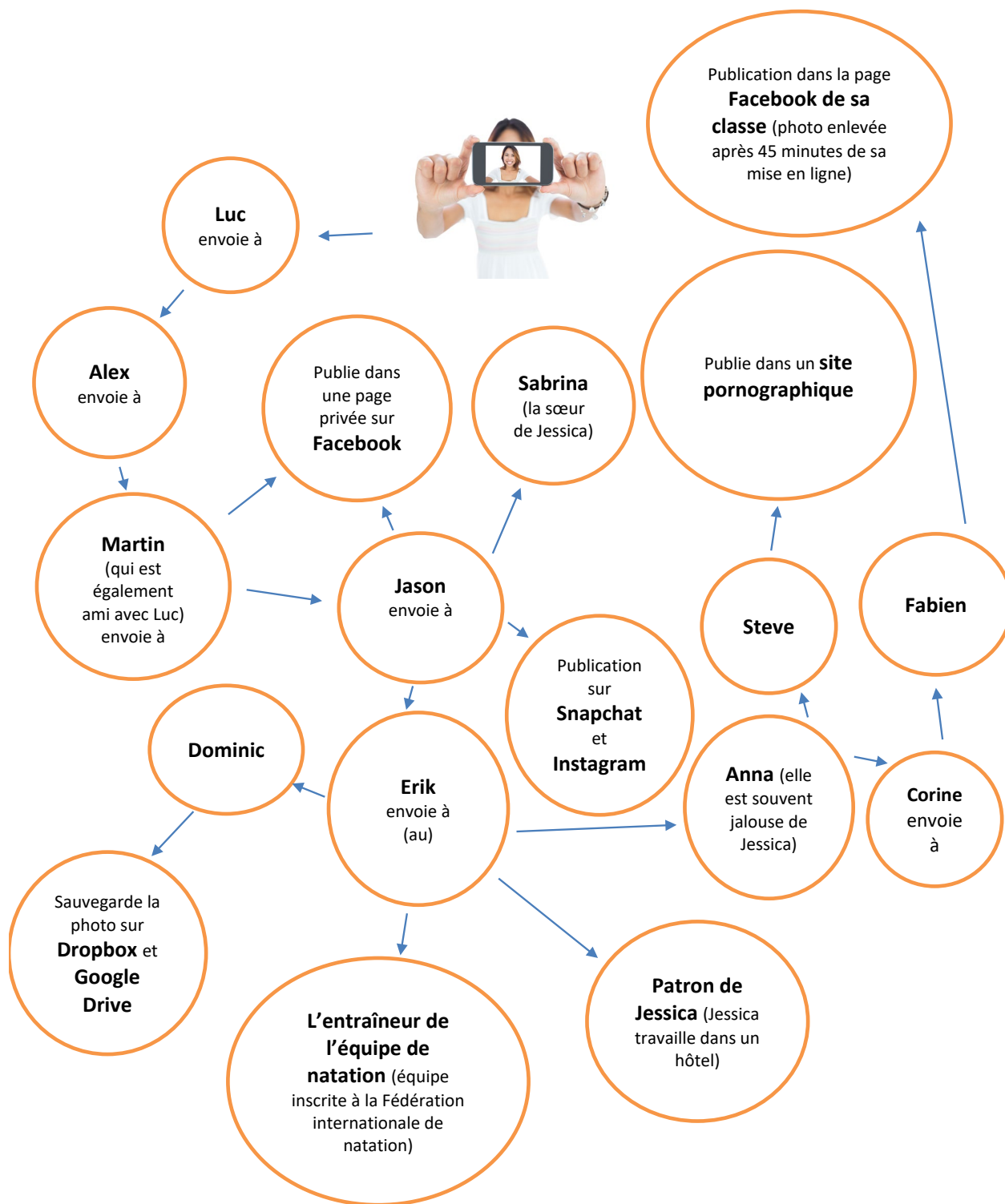
Jessica et Luc ont 16 ans et sont en couple depuis bientôt 3 mois. Tout va bien dans leur relation. Ils vont au cinéma et pratiquent des sports en dehors de l'école. Jessica fait partie d'une équipe de natation depuis l'âge de 10 ans et elle fait des compétitions au niveau international auprès de la Fédération internationale de natation. Cette équipe a comme réputation d'avoir les meilleures jeunes nageuses du Canada. Jessica travaille également à temps partiel en tant qu'aide-réceptionniste dans un hôtel. Jessica et Luc se tiennent tout le temps par la main à l'école et aiment beaucoup partager des photos de leur amour sur les médias sociaux (Facebook et Instagram).

Depuis les dernières semaines, Luc demande de manière répétée à Jessica de lui fournir une photo d'elle les seins nus. Jessica ne se sent pas du tout à l'aise de lui en envoyer une. Une de ses amies lui a confié avoir envoyé une photo semblable à son propre copain la semaine dernière. En revanche, Jessica n'est pas convaincue; cette situation la rend mal à l'aise et elle a des doutes.

Deux semaines plus tard, à la suite de l'insistance et des pressions constantes exercées par Luc par messages textes, Jessica lui envoie un égoportrait (« selfie ») où elle est complètement nue. Avant de lui envoyer, Jessica demande à Luc de ne jamais partager cette photo. Luc est d'accord.

Récemment, plus rien ne va entre les deux. Luc entend une rumeur disant que Jessica fréquente un autre garçon depuis déjà plusieurs semaines. Luc fait de moins en moins confiance en Jessica et la questionne sur cette rumeur. Jessica nie tout. Luc est en colère et est persuadé que la rumeur est vraie. Pour se venger, il « casse » avec Jessica et envoie l'égoportrait (« selfie ») à son ami Alex.

2. Dans le schéma de la page suivante, observe la façon dont l'égoportrait (« selfie ») de Jessica est distribué.



3. Réponds aux questions suivantes en te référant à l'histoire et à la trajectoire de l'égoportrait de Jessica.

- 1) Jessica commet-elle un crime en envoyant à Luc un égoportrait (« selfie ») explicite où elle est complètement nue? Si oui, pourquoi? Sinon, pourquoi?

Réponse :

- 2) Luc commet-il un crime en envoyant l'égoportrait (« selfie ») de Jessica à son ami Alex? Si oui, pourquoi? Sinon, pourquoi?

Réponse :

3) Selon toi, quelles sont les conséquences que le partage de l'égoportrait de Jessica peut avoir dans sa vie? Donne des exemples.

Réponse :



C. Stratégies d'utilisation saine et sécuritaire



Quelles mesures peux-tu prendre pour rendre ton utilisation des technologies plus sûre?

Réponse :

Rappelle-toi que les technologies et les réseaux sociaux évoluent constamment et rapidement.

Quand les nouvelles technologies apparaissent, de nouveaux risques apparaissent aussi. Peu importe le type de technologies que tu utilises, rappelle-toi de ces risques.

D. Glossaire

Mot	Définition
Consentement	Accord. Une personne décide si elle veut ou ne veut pas s'engager à une activité sexuelle.
Distribution de pornographie juvénile	Transmettre, rendre accessible, distribuer, vendre, importer ou exporter de la pornographie juvénile ou en faire la publicité est illégal. La pornographie juvénile est décrite comme une photo ou une vidéo où une personne de moins de 18 ans se livre ou semble se livrer à une activité sexuelle, ou une photo ou vidéo qui montre les organes génitaux d'une personne de moins de 18 ans.
Exhibitionnisme	L'exhibitionnisme se caractérise par une impulsion à exposer ses organes génitaux devant une personne non consentante et prise au dépourvu.
Harcèlement sexuel	Le harcèlement sexuel est un comportement (paroles, actes ou gestes) à connotation sexuelle non désiré provoquant l'inconfort ou la crainte.

Soutien aux élèves

Lorsqu'une discussion affecte vos élèves :

Jeunesse, J'écoute offre un service de soutien 24/7 gratuit, sans jugement et confidentiel, peu importe le problème. L'élève peut :

- Envoyer le mot PARLER au 686868.
- Appeler le 1-800-668-6868.

Cybertip.ca signale de l'exploitation sexuelle en ligne de personnes de moins de 18 ans.

- Appeler le 1-866-658-9022.

AidezMoiSVP.ca peut t'aider à cesser la diffusion d'une image intime.

Tel-jeunes peut t'aider à avoir des informations.

- Visite le site [www. teljeunes.com](http://www.teljeunes.com)
-

E. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez :
www.CliquezJustice.ca
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez :
www.cliquezjustice.ca/glossaire

CliquezJustice.ca, « Sextage ».

En ligne : <https://cliquezjustice.ca/ressources-pedagogiques/sextage>.

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2023 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

ajefo Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario